

Les produits Entrust homologués pour un usage limité dans la canneberge

J. Chaput, OMAFRA, coordonnateur du programme des pesticides à emploi limité (Guelph)

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) vient d'annoncer l'approbation des homologations PEPUDU pour les produits **ENTRUST 80 W Naturalyte** dans le traitement suppressif de la pyrale de la canneberge (ou pyrale des atocas) au Canada. Entrust (formulation biologique du spinosad) était déjà homologué pour une gamme étendue de fruits, de légumes, de cultures ornementales et de gazon en plaques contre divers insectes nuisibles.

La pyrale des atocas est un insecte ravageur courant des canneberges cultivées dans l'Est du Canada. La trousse de lutte antiparasitaire intégrée contre ce ravageur de la canneberge ne contenait jusqu'à maintenant que des insecticides organophosphorés et du groupe des carbamates. L'ajout du spinosad à un programme LAI est donc un progrès fort bien accueilli. D'autant plus que les producteurs d'atocas biologiques ne disposaient d'aucun produit antiparasitaire contre ce ravageur – la formulation Entrust constitue pour eux un outil de gestion utile.

Ce qui suit n'est donné qu'à titre informatif. Les utilisateurs doivent consulter l'étiquette complète de Entrust avant d'employer ces produits.

L'insecticide Entrust 80 W Naturalyte peut être utilisé dans le traitement suppressif de la pyrale de la canneberge à un taux d'application de 218 grammes/500 L d'eau par hectare. De 1 à 3 applications par an, à 7 à 10 jours d'intervalle, sont autorisées avec un délai de non-traitement avant récolte de 21 jours. Le calendrier se fonde sur le stade phénologique de la mise à fruit à 50 p. 100, ce qui correspond au début de l'éclosion des œufs.

Suivre très attentivement toutes les autres instructions sur l'emploi de Entrust figurant sur l'étiquette.

Entrust devrait être utilisé dans le cadre d'un programme intégré de lutte antiparasitaire et en rotation avec d'autres stratégies, en vue d'une gestion appropriée de la résistance.

Ces projets d'usage limité ont été parrainés en mai 2006 par Club environnemental et technique Atocas Québec (CETAQ). Nous remercions Marie Garon, Coordonnatrice provinciale chargée des pesticides à usage limité pour le MAPAQ. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au personnel de **Dow AgroSciences Canada Inc.** pour leur appui durant cette homologation ainsi qu'au personnel de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour l'évaluation et l'approbation de cet important moyen de lutte contre des ravageurs.

Pour des exemplaires de la nouvelle étiquette d'usage limité, communiquer avec Pam Fisher, OMAFRA, Simcoe (519-426-2238 ou consultez le site Web de Dow Agro Canada à <http://www.dowagro.com/ca/index.htm>

<http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/news/hortmatt/2006/27hrt06a1.htm>

7 juin 2007